


*Répertoire de cours*

# LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP

Syndicat canadien de  
la fonction publique  FTQ



**Le triangle qui compose le logo de la formation représente la base solide sur laquelle nous voulons bâtir notre action syndicale. Sa forme, légèrement incurvée, fait référence aux méthodes de formation des adultes. C'est un mouvement qui implique la participation de tous et de toutes. Le dégradé de couleur illustre la transformation que cela suscite dans nos actions syndicales.**

Produit par le Service de la formation du  
**Syndicat canadien de la fonction publique  
au Québec** (SCFP au Québec)

Décembre 2015

# TABLE DES MATIÈRES

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU COEUR DE NOTRE VIE SYNDICALE .....	5
<b>DEUX CONCEPTS DE COURS OFFERTS PAR LE SCFP.....</b>	<b>6</b>
Les cours au programme.....	6
Les cours hors programme.....	6
<b>ON S'INSCRIT.....</b>	<b>6</b>
<b>COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF .....</b>	<b>7</b>
La déléguée et le délégué syndical .....	9
Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux.....	10
Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux.....	11
Leadership .....	12
Procédures d'assemblée.....	13
Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics.....	14
Le rôle des secrétaires archivistes.....	15
Communication et prise de parole dans nos syndicats.....	16
On s'organise dans nos sections locales.....	17
Le harcèlement psychologique Prévention et indemnisation.....	18
S'outiller pour la résolution de conflits.....	19
L'action politique : un engagement citoyen.....	20
Les médias sociaux.....	21
<b>COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS.....</b>	<b>23</b>
La négociation collective.....	25
Appui aux négociations.....	26
Le dossier du grief.....	27
Introduction à la santé et sécurité du travail.....	28
Le travail syndical en prévention.....	29
Enquête d'accident.....	30
Réclamation à la CSST.....	31
Contestation à la CSST.....	32
Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance.....	33
Les droits parentaux.....	34
L'administration et la négociation de nos régimes de retraite.....	35
Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics).....	36
Les partenariats public-privé (Les PPP).....	37
Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux.....	38
<b>COURS AUX MEMBRES .....</b>	<b>39</b>
Mon syndicat.....	41
Prendre en main sa retraite.....	42
<b>LES JOURNÉES THÉMATIQUES.....</b>	<b>43</b>
L'assignation temporaire et la réadaptation.....	45
L'obligation d'accommodement en milieu de travail.....	46

**GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR  
L'ÉVALUATION DES BESOINS EN FORMATION ET LA DÉTERMINATION DES PRIORITÉS.....47**

# LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU COEUR DE NOTRE VIE SYNDICALE

**Le Syndicat canadien de la fonction publique** (SCFP) vous présente le répertoire des cours offerts à tous ses membres au Québec. Avec ses 100 000 membres au Québec, le SCFP est présent partout. Il regroupe des travailleuses et des travailleurs dans plusieurs domaines des secteurs public, parapublic et privé.

- affaires sociales;
- communications;
- éducation;
- énergie;
- municipal;
- secteur mixte (ex. : compagnies d'assurances, groupes sociaux, ports, etc.);
- sociétés d'État et organismes publics québécois;
- transport aérien;
- transport urbain;
- universitaire.

Rappelons que, depuis sa fondation en 1966, le SCFP-Québec s'est toujours préoccupé de la formation de ses membres. Dans la seconde moitié des années 70, le SCFP-Québec procédait à un changement majeur de ses façons de faire la formation à ses membres en confiant à ses militants et militantes la grande responsabilité de transmettre les valeurs de partage et de solidarité qui caractérisent notre mouvement.

Cette formule a été développée par la FTQ, appuyée par ses syndicats affiliés. Le SCFP-Québec a été un des principaux artisans de cette nouvelle approche de la formation. Depuis lors, la **formation syndicale**, telle qu'elle est dispensée aujourd'hui, **est un trait caractéristique du SCFP-Québec**.

Cette démocratisation de la formation syndicale a porté ses fruits. La formation est au cœur des revendications du SCFP-Québec. La formation est un agent de transformation des milieux de travail. La formation nomme les problèmes des membres, formule leurs espoirs et donne un sens à l'action syndicale. La formation rend les dirigeantes et les dirigeants plus confiants dans l'accomplissement de leurs tâches syndicales et leur donne des outils pour défendre leurs membres et négocier.

La formation a contribué à l'essor du SCFP, au développement de son expertise dans plusieurs domaines des relations de travail, aux droits de la personne, à la condition féminine, à l'organisation du travail, aux luttes contre la privatisation et la sous-traitance, à la santé-sécurité et à la mobilisation des membres en général.

## **La formation, un outil pour nous aider à comprendre les nouveaux enjeux**

La formation offerte par le SCFP-Québec est flexible et s'adapte aux nouvelles problématiques vécues par les membres. Elle aide à comprendre les nouvelles stratégies des employeurs, à élaborer des plans d'action face aux menaces de privatisation, aux réorganisations du travail, à comprendre les nouvelles lois, à développer de nouvelles habiletés, à assumer les différentes responsabilités syndicales de façon compétente et efficace. La formation syndicale occupe tous les terrains où les militantes et militants doivent prendre leur place.

## **La formation syndicale ou les moyens de s'organiser dans nos propres rangs**

Participer à une session de formation syndicale au SCFP-Québec, c'est vivre une expérience de solidarité entre personnes qui partagent les mêmes problèmes et les mêmes aspirations. L'échange entre les participantes et participants devient ainsi une source d'apprentissage et suscite chez eux le goût de l'action.

Suivre une formation au SCFP-Québec, c'est d'abord et avant tout apprendre à vivre une vie syndicale inspirée par l'action collective de ses membres. C'est trouver ensemble des moyens pour résoudre les problèmes vécus dans les sections locales en faisant appel au maximum de membres possible. C'est apprendre à se doter d'un fonctionnement syndical qui fait appel à la même énergie que celle déployée lors de la fondation d'un syndicat, d'une grève ou de moyens de pression.

Cette façon d'envisager la vie syndicale s'exprime par un énoncé de politique du SCFP qui s'intitule « S'organiser dans nos propres rangs ». La formation syndicale au SCFP est un outil privilégié pour réaliser concrètement cet énoncé de politique et atteindre l'objectif de s'organiser dans nos propres rangs.

Des sections locales autonomes, actives et dynamiques se doivent de réfléchir à leur fonctionnement interne et n'hésitent pas à s'outiller pour y parvenir. C'est pourquoi les déléguées et délégués réunis en congrès ont adopté une résolution invitant les sections locales à effectuer leur « bilan de santé », incluant la nécessité de préparer un plan annuel de formation.

L'outil est offert, utilisons-le.

## **Deux concepts de cours offerts par le SCFP**

### **Les cours au programme**

Annuellement, le Service de la formation contacte les bureaux régionaux pour s'enquérir des besoins identifiés par les sections locales, puis élabore un programme adapté aux besoins exprimés. Ce sont les cours que l'on retrouve dans le programme de formation. Dans ce sens, il s'agit donc d'acheminer vos demandes au secrétariat des différents bureaux régionaux du SCFP. Ce programme est posté aux présidentes et présidents des sections locales au début de chaque année.. Vous pouvez également le consulter sur le site WEB du SCFP au Québec (<http://www.scfp.qc.ca>).

### **Les cours hors programme (disponibles sur demande)**

Ce sont des cours faits sur mesure par le Service de la formation du SCFP au Québec en fonction des besoins exprimés par les sections locales ou les secteurs du SCFP. Ces cours proposent des démarches qui s'adaptent aux réalités vécues par les sections locales et se donnent à des moments qui leur conviennent. Pour avoir accès à ces formations, vous devez communiquer avec le Service de la formation du SCFP au Québec au bureau de Montréal.

## **On s'inscrit**

### **L'inscription**

Le formulaire d'inscription est disponible à la dernière page du programme de formation syndicale. Vous pouvez également vous en procurer dans tous nos bureaux régionaux.

La façon de vous inscrire consiste à faire parvenir votre formulaire d'inscription au bureau régional où est offerte la formation qui vous intéresse (voir la liste à la fin du présent répertoire). Votre formulaire d'inscription doit être acheminé par la poste, par télécopieur ou par courriel. Vous pouvez communiquer avec le bureau régional pour connaître l'adresse de courriel.

### **\*L'inscription en ligne**

Vous pouvez vous inscrire en ligne. Il suffit d'accéder au site du SCFP au Québec (<http://www.scfp.qc.ca>) et cliquer sur le carré **FORMATION** inscrivez-vous.

### **L'horaire**

L'horaire régulier est de 9 h à 17 h, à moins d'avis contraire.

### **L'endroit**

Lorsque nous aurons suffisamment d'inscriptions pour constituer un groupe, nous confirmerons la tenue de la session en détaillant les coordonnées ainsi que l'heure de la formation.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

- La déléguée et le délégué syndical
- Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux
- Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux
- Leadership
- Procédures d'assemblée
- Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics
- Le rôle des secrétaires archivistes
- Communication et prise de parole dans nos syndicats
- On s'organise dans nos sections locales
- Le harcèlement en milieu de travail (harcèlement psychologique)
- S'outiller pour la résolution de conflits
- L'action politique : un engagement citoyen
- Les médias sociaux





# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## La déléguée et le délégué syndical

Quelle que soit notre fonction à l'intérieur de la section locale, nous sommes d'abord et avant tout des personnes représentant des membres donc, qui ont été déléguées par elles et par eux pour les représenter dans leur section locale. Nous devenons ainsi porteurs et porteuses des valeurs syndicales que nous devons transmettre.

Le rôle de la déléguée et du délégué syndical a changé tout au long de ces années. Les milieux sont plus diversifiés, composés dans plusieurs cas de personnes ayant des origines diverses et de gens plus informés dû à l'accès plus facile à l'information. Nos employeurs ont aussi transformé leur manière de faire. Ils utilisent des moyens de communication plus sophistiqués pour rejoindre directement nos membres. Ces nouvelles stratégies patronales mettent parfois en compétition chez nos membres leur sentiment d'appartenance face à l'entreprise et le sentiment d'appartenance face à leur syndicat.

**Mais la base de votre action repose sur votre crédibilité et votre capacité à rassembler votre monde autour d'objectifs communs.**

C'est autour de toutes ces questions d'actualité sociale et syndicale que nous allons échanger ensemble. Et c'est au gré du travail quotidien de représentation et de défense de nos membres que vous allez construire avec eux et avec elles un syndicat local fort et solidaire qui s'appuie sur les valeurs de justice, d'intégrité et de démocratie.

### Contenu et objectifs du cours

- La vision :
  - le rôle et les fonctions de la déléguée et du délégué.
- Animation de la vie syndicale :
  - développer des liens;
  - intervenir en respectant les nouvelles réalités;
  - accueillir les nouveaux membres;
  - mobiliser et rassembler autour d'une même chose.

- Contexte syndical :
  - structure syndicale et rapport de force;
  - notre syndicat et nos affiliations.
- Stratégies d'analyse du milieu :
  - connaître son milieu.
- Stratégies des relations de travail :
  - les griefs;
  - l'enquête;
  - les rencontres patronales;
  - la rédaction.
- Le transfert dans l'action :
  - un cadre de travail.

### Durée du cours

Trois jours

### À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus. Aux déléguées et délégués syndicaux. Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux**

Une section locale a besoin d'une équipe de dirigeantes et dirigeants solidaires, efficaces et près de ses membres. C'est pourquoi il est nécessaire de faire le point régulièrement sur notre fonctionnement interne, nos priorités et nos besoins afin d'être le plus proche possible de nos membres. Cela nécessite des modes de fonctionnement adéquats qui correspondent à la réalité de notre section locale ou de notre secteur, que l'on soit nouvellement élu ou en renouvellement de mandat.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Comprendre les différentes fonctions de chacun des membres de l'exécutif et voir ce que l'on peut améliorer.
- Comprendre les modes de fonctionnement inhérents à une prise de décision éclairée; voir les conditions qui prévalent à l'atteinte d'un consensus.
- Voir quels liens on entretient avec les membres, les déléguées et les délégués, les membres de comités et l'assemblée générale, et discuter des moyens pour améliorer ces relations privilégiées.
- Comprendre l'importance de notre syndicat, de nos affiliations et l'importance d'y participer.
- Apprendre à élaborer un plan d'action.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres d'un même comité exécutif.

---

**Nous recommandons à l'ensemble de l'exécutif, dès leur élection ou à chaque renouvellement de mandat, de faire la demande pour cette formation.**

---

**Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.**

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux**

Cette nouvelle session est offerte la fin de semaine afin de combler les besoins des sections locales qui ne participent pas à nos formations, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers et/ou de banque de libérations syndicales permettant aux dirigeantes et dirigeants de se libérer de leur travail pour participer à nos sessions de formation.

Cette formation a été conçue dans le but de permettre aux dirigeantes et dirigeants des sections locales ayant moins de 100 membres de faire un survol des connaissances de base nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, et leur apporter des outils les aidant à assumer efficacement leurs tâches et responsabilités.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Connaître et comprendre les principaux aspects légaux régissant la section locale.
- S'approprier et mettre en application les pratiques et obligations dictées par les statuts et les valeurs du SCFP en matière de gestion des finances de la section locale.
- Connaître nos instances, réfléchir sur le fonctionnement de sa section locale et s'approprier des outils pour améliorer la vie syndicale et mieux représenter nos membres.
- Acquérir une meilleure connaissance du processus de négociation collective et des moyens d'obtenir l'appui de nos membres.
- Se préparer pour rencontrer l'employeur, faire une bonne enquête et comprendre les règles de base en matière de griefs.
- Connaître nos principaux droits en matière de santé et sécurité du travail et comment défendre les membres victimes d'un accident du travail.

### **Durée du cours**

Un total de 12 heures réparties selon vos besoins.

### **À qui s'adresse ce cours**

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales de moins de 100 membres.

---

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Leadership**

Nous entendons de plus en plus parler de l'importance du leadership dans nos organisations, qu'elles soient politiques, sociales ou syndicales. Dans notre milieu, plusieurs prônent un leadership rassembleur, ouvert sur le monde et capable de tenir compte des réalités actuelles. Un leadership permettant d'augmenter l'efficacité de nos actions syndicales et de gagner nos batailles.

Cette formation se veut une réflexion partagée sur le leadership en tenant compte de l'expérience de chacun et chacune. Nous souhaitons dégager avec vous une vision commune du leadership syndical, réfléchir sur les styles de leadership en lien avec les valeurs syndicales et reconnaître les conditions et habiletés nécessaires au développement d'un leadership syndical.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Définition des différents types de leadership et compréhension de leurs impacts sur le groupe.
- Être capable d'analyser ce qui influence le groupe et/ou d'identifier d'où provient le leadership.
- Développer sa capacité d'écoute pour défendre l'opinion et les valeurs de leurs membres.
- S'approprier un processus pour prendre des décisions collectives pertinentes et cohérentes.
- Identifier les contextes et les conditions qui favorisent la mobilisation.
- Identifier des leaders, leur vision et la cohérence avec leurs actions.
- Identifier des actions qui permettent de concrétiser notre vision.
- Développer sa capacité à analyser son milieu.
- Identification des valeurs inhérentes à la vision syndicale.
- Identification des compétences nécessaires à un leadership syndical.
- Identification des compétences à développer pour exercer son leadership.

### **Durée du cours**

Deux jours et demi

### **À qui s'adresse ce cours**

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Procédures d'assemblée**

Pour être efficace, une assemblée délibérante doit tenir compte de certaines règles de fonctionnement sans lesquelles la section locale ne peut évoluer. Il va sans dire que ces règles sont souples et doivent s'adapter à notre réalité locale. Elles ne doivent pas nous nuire plus que nous aider, mais bien faire en sorte que les débats se déroulent de façon démocratique.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre la mécanique de fonctionnement de nos assemblées délibérantes (assemblée générale, congrès, colloques, etc.).
- Apprendre à structurer nos interventions et à apprivoiser le micro.
- Apprendre à présider une assemblée.
- Apprendre à maîtriser les types de propositions et leur ordre de priorité.
- Apprendre le déroulement d'un vote, d'une élection, bref, tout ce qui entoure la tenue d'une assemblée.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux dirigeantes et dirigeants des sections locales.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics**

Il est important de bien connaître les tâches spécifiques rattachées à la fonction de secrétaire-trésorière et secrétaire-trésorier et à celles des syndics si l'on veut répondre aux attentes des membres qui nous ont élus. L'argent qui nous provient des cotisations syndicales est l'argent des membres. C'est un bien collectif qu'il faut administrer dans le meilleur intérêt de la section locale et en conformité avec toutes les lois qui régissent notre fonctionnement.

La tâche des syndics est également primordiale au sein d'une section locale. Ces personnes doivent, pour bien effectuer leurs tâches, connaître également celles des trésoriers et trésorières. C'est pourquoi nous leur recommandons de suivre la même formation.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Ce cours vise à cerner le rôle précis des secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers au sein du comité exécutif et à donner des méthodes de travail concernant la gestion financière de la section locale.
- On y parle de cotisations syndicales, de statuts, de prévisions et d'équilibre budgétaires et de méthodes de vérification.
- Le rôle des syndics est également expliqué.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, et aux syndics.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Le rôle des secrétaires archivistes**

Ce cours vise à cerner le rôle précis des secrétaires archivistes au sein du comité exécutif et à donner des outils de travail aux responsables de comités. Les archives sont la mémoire du syndicat. Les méthodes de conservation et de classement des dossiers sont donc très importantes. Un bon système de classement permet également à la relève de mieux comprendre le fonctionnement interne du syndicat. Se donner des méthodes de travail éprouvées est aussi essentiel au bon fonctionnement de la section locale.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre à rédiger un procès-verbal et un rapport.
- Organiser et convoquer des réunions.
- Mettre à jour et répondre à la correspondance.
- Voir à l'organisation physique d'un bureau syndical et à la constitution d'archives syndicales.
- Apprendre à lire et comprendre les statuts.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux secrétaires archivistes. Aux responsables de comités.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Communication et prise de parole dans nos syndicats**

Les règles qui régissent la communication orale sont essentielles à maîtriser dans l'exercice des fonctions syndicales. Souvent, on se prive de prendre la parole en assemblée, par gêne ou par manque de pratique. Ce cours se veut un antidote au stress ressenti en public, en donnant des stratégies de prise de la parole basées sur les forces des personnes. La pédagogie de cours est axée sur des pratiques de communication. Apprendre en faisant, telle est la devise de ce cours.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre les principes sous-jacents à une bonne communication.
- Pratiquer des mises en situation de communication orale en étant filmé.
- Apprendre à s'évaluer objectivement en se regardant et s'écoutant à partir de la bande-vidéo.
- Évaluer ces pratiques de communication en tenant compte des commentaires du groupe.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux militantes et militants pour qui une bonne maîtrise de la communication orale est importante dans l'exercice de leurs fonctions syndicales.



# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## On s'organise dans nos sections locales

Dans la foulée des changements qui ont marqué le monde du travail depuis la dernière décennie, on observe une difficulté à suivre le rythme de tous les nouveaux enjeux, à marquer la cadence dans un contexte de rationalisation, de coupures, de fusions d'établissements, de mondialisation, peu importe les conséquences d'une telle quête effrénée.

Dans cette perspective de grande mouvance et de grande complexité, les réponses syndicales se doivent multiples et coordonnées. Les sections locales sont au cœur des problèmes. Elles doivent innover dans les solutions. Il est donc plus que jamais important que nos sections locales disposent du maximum d'expertises pour répondre aux nouveaux défis.

Les dirigeantes et les dirigeants de nos sections locales doivent connaître leur rôle et l'exercer dans le respect des statuts et des intérêts de leurs membres.

Il est tout aussi important que nos interventions syndicales soient imprégnées de valeurs démocratiques afin que nos membres soient pleinement impliqués dans les solutions appliquées à leurs problèmes.

À la croisée des chemins, nous faisons ensemble le choix de continuer à édifier des sections locales autonomes qui travaillent de concert avec les instances du SCFP et en étroite collaboration avec leur conseillère ou leur conseiller syndical. Explorer des avenues et découvrir des moyens pour atteindre ces objectifs est l'essentiel du propos de cette session de formation. Cette session est complémentaire au cours « Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux ».

### Contenu et objectifs du cours

- Donner aux participantes et aux participants des instruments de travail pour aider à faire de façon systématique le portrait de la section locale et apporter des solutions adaptées aux problèmes décelés dans l'analyse de la situation.
- Analyser les modes de fonctionnement syndical en ce qui a trait aux aspects suivants :

- le fonctionnement du comité exécutif;
  - le rôle des membres du comité exécutif;
  - le rôle de la conseillère et du conseiller syndical;
  - le type de leadership exercé dans la section locale;
  - la trésorerie et l'administration des finances de la section locale;
  - les instances décisionnelles de la section locale ou qui décide quoi? (l'assemblée générale, la représentation de nos membres, etc.);
  - l'information dans la section locale : la façon dont elle est transmise aux membres;
  - la défense des membres : la façon dont la section locale est structurée pour offrir à ses membres une défense optimale;
  - la gestion du temps et la planification du travail syndical : le plan de travail et le plan d'action.
- En bref, ce cours propose une série d'outils pratiques pour mieux organiser notre travail syndical au quotidien.

### Durée du cours

Trois jours

### À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres des comités exécutifs accompagnés de leur conseillère ou conseiller syndical.

---

**Nous vous recommandons d'inscrire au même cours l'ensemble de l'exécutif afin de partager des solutions communes.**

---

**Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.**

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Le harcèlement psychologique Prévention et indemnisation**

Le cours de base Harcèlement psychologique : Prévention et indemnisation vise à équiper les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de définir le harcèlement psychologique pour en identifier la présence en milieu de travail, les participants et les participantes seront en mesure de se donner un cadre d'intervention systématique et de support pour les personnes présumées victimes de harcèlement psychologique, de développer une démarche syndicale de résolution des cas de harcèlement psychologique, de s'approprier une méthode d'enquête efficace et de constituer un dossier complet dans le cas où le dossier se judiciairise.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Cerner les différentes définitions de harcèlement.
- Se sensibiliser aux conséquences du harcèlement psychologique.
- Comprendre la nouvelle loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004 et connaître quels en sont les obligations et les recours.
- Dégager les lignes de conduite syndicales en matière de harcèlement psychologique et bien comprendre notre rôle.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales. Aux membres de comités qui auront à intervenir dans ce dossier. Aux déléguées et délégués syndicaux qui auront à agir au niveau de la prévention.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **S'outiller pour la résolution de conflits**

Les conflits sont déterminants dans une organisation. Ils peuvent tout aussi bien faire obstacle au développement que le favoriser; tout dépend de la capacité pour les leaders d'être en mesure d'identifier ces conflits et surtout de donner les moyens nécessaires pour agir sur ces conflits.

Le défi de cette formation est de favoriser les rapports humains et sociaux dans nos organisations, en lien avec nos valeurs fondamentales de solidarité, de coopération et de rapports égalitaires.

### **Contenu et objectifs du cours**

- L'objectif général de cette session est de s'outiller sur différentes démarches de résolution de conflits.
- Identifier les différents types de conflits.
- Questionner les causes et les conséquences des conflits issus de notre milieu de travail.
- Comprendre et développer l'écoute active.
- S'approprier le modèle des champs de force.
- Déterminer les actions que nous envisageons de prendre pour agir sur ces conflits.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux personnes siégeant à l'exécutif ou aux membres de comités qui doivent intervenir pour résoudre des conflits.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **L'action politique : un engagement citoyen**

La politique fait partie de nos vies. Les élus font des choix politiques qui déterminent les paramètres de fonctionnement de la société dans laquelle nous évoluons. Ceci nous force à faire des choix plus ou moins conscients.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Développer un esprit critique face aux choix politiques des personnes élues.
- Faire des choix politiques en fonction de nos valeurs collectives.
- Mettre en valeur un projet de société respectant nos valeurs collectives.
- Outiller les militantes et militants pour qu'ils deviennent des agents multiplicateurs dans leur milieu.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres impliqués dans la structure syndicale, tels les déléguées et délégués syndicaux, les membres de comités et les dirigeantes et dirigeants syndicaux.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

## **Les médias sociaux**

Même si les médias sociaux sont de plus en plus dans notre langage populaire, il n'est pas dit pour autant que la plupart d'entre nous connaissent leur fonctionnement. De plus, il y a encore beaucoup de réserve de la part de nos membres face à ces nouveaux moyens de communication.

Pourtant, les médias sociaux sont perçus dans plusieurs milieux comme des outils de communication, d'information, de rapprochement et de partage. De plus en plus, les organisations se servent de ces outils pour informer, susciter des débats et mobiliser leurs membres. Le mouvement syndical a tout intérêt à se servir de ces médias pour porter son message, rejoindre les membres, introduire des débats et se donner ainsi un outil complémentaire pour une plus grande démocratie.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Identifier les enjeux, les avantages, les risques et les craintes entourant les médias sociaux dans leur organisation.
- Instrumenter les syndicats dans l'utilisation des médias sociaux.

### **Durée du cours**

2 jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres impliqués dans la structure syndicale, tels les délégués et délégués syndicaux, les membres de comités et les dirigeantes et dirigeants syndicaux.



# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

- La négociation collective
- Appui aux négociations
- Le dossier du grief
- Introduction à la santé et sécurité du travail
- Le travail syndical en prévention
- Enquête d'accident
- Réclamation à la CSST
- Contestation à la CSST
- Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance
- Les droits parentaux
- L'administration et la négociation de nos régimes de retraite
- Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)
- Les partenariats public-privé (Les PPP)
- Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux **(FEMMES SEULEMENT)**





# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **La négociation collective**

Bien se préparer comme équipe de négociation est une chose importante si nous voulons atteindre nos objectifs. Prévoir les stratégies possibles utilisées par l'employeur, apprendre à travailler ensemble et à développer une cohésion syndicale, se donner les moyens pour bien communiquer avec ses membres sont une garantie de réussite.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Voir les modes de consultation de nos membres en vue de préparer le contenu du projet de convention collective.
- Analyser le cadre légal qui régit notre convention collective.
- Procéder à l'analyse du contenu d'une convention collective.
- Faire plusieurs pratiques de négociation par des jeux de rôle en vue de maîtriser les techniques inhérentes à la négociation et pour les comportements à adopter à la table de négociation.
- Comprendre les conditions de réussite d'une bonne stratégie de négociation.
- Se sensibiliser au travail d'équipe et à l'importance du consensus.
- Se doter de moyens pour procéder à une analyse serrée de notre rapport de force.
- Prévoir toutes les facettes reliées à la préparation d'une grève.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres d'un même comité de négociation. Nous vous recommandons d'inscrire au même cours l'ensemble du comité afin d'en profiter au maximum. À tous les membres de comités qui ont à rencontrer l'employeur.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Appui aux négociations**

Avoir gain de cause en négociation implique un travail de l'ensemble de la structure syndicale. Le comité de négociation ne peut, à lui seul, atteindre tous les objectifs fixés par les membres. Il doit compter sur l'aide de tous les membres impliqués dans la section locale afin de bâtir un bon rapport de force. Chacune et chacun, déléguée et délégué de département, membre de comités, dirigeantes et dirigeants syndicaux ont un rôle spécifique à jouer afin que la solidarité se traduise dans une convention collective.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Passer en revue les modes de consultation des membres en période de prénégociation.
- Étudier le cadre légal qui régit notre négociation collective.
- Comprendre le travail du comité de négociation et l'importance de l'appuyer.
- Analyser notre rapport de force local et/ou sectoriel.
- Souligner l'importance de l'information en période de négociation et voir comment chacune des instances peut favoriser des actions solidaires.
- Dégager l'importance du consensus et de la solidarité syndicale en période de négociation.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres impliqués dans la structure syndicale (déléguée et délégué syndical, membres de comités, dirigeantes et dirigeants).

---

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Le dossier du grief**

Défendre nos membres d'une façon compétente fait partie de nos responsabilités syndicales. Constituer un dossier complet sur chacun des cas soumis par nos membres nous aide à mettre toutes les chances de notre côté. Un bon dossier fait souvent la différence entre gagner et perdre un arbitrage. Il s'avère une aide précieuse à notre conseillère ou conseiller syndical qui plaidera le cas devant l'arbitre.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Réviser la notion de grief et procéder à une analyse de la vérification de nos droits.
- Apprendre à constituer un dossier d'enquête en tenant compte des trois éléments suivants : les documents pertinents, les faits et les témoins.
- Maîtriser les modes d'interrogatoire des témoins.
- Résumer le cadre général de l'arbitrage.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants impliqués au niveau des griefs.

### **Préalable**

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **La déléguée et le délégué syndical** ».

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Introduction à la santé et sécurité du travail**

Ce cours prend comme point de départ la perception de nos membres à l'égard de leur santé et sécurité au travail, parce que travailler sans danger devrait être la règle dans nos milieux de travail. Cependant, tout nous prouve que beaucoup reste à faire dans ce domaine et que nos acquis restent toujours à défendre. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Se sensibiliser à l'existence des atteintes à notre intégrité physique et psychologique qui prévalent dans nos milieux de travail.
- Dégager les responsabilités et les causes des lésions.
- Se renseigner sur nos principaux droits en matière de santé et sécurité du travail.
- Prendre conscience de l'importance de notre action syndicale quotidienne qui doit inspirer toutes nos démarches.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.  
Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Le travail syndical en prévention**

Les causes des problèmes se situent, en général, au niveau de l'organisation du travail, des lieux et des équipements. Et, là-dessus, les employeurs tiennent mordicus à conserver leur pouvoir, ce qui dans bien des cas signifie en faire le moins possible. À la FTQ tout comme au SCFP, nous voulons plutôt aller à la source des problèmes. C'est pourquoi, en plus d'examiner de façon précise le fonctionnement du comité paritaire, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Se rappeler d'où l'on vient.
- Comprendre le travail d'un comité paritaire de santé-sécurité.
- Connaître le travail du représentant à la prévention.
- Se familiariser avec le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.
- Développer une stratégie d'action efficace.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

### **Préalable**

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** ».

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Enquête d'accident**

La bonne volonté n'est pas suffisante pour défendre nos membres. Une enquête approfondie sur les accidents et les problèmes de santé est aussi importante qu'une enquête de griefs. En effet, pour améliorer nos conditions de travail en matière de santé et sécurité, nous devons savoir de quoi nous parlons. Bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre à détecter les faits pertinents reliés à l'accident.
- Apprendre à interroger les témoins dans une perspective syndicale.
- Apprendre à faire les bonnes recommandations pour éliminer le danger suite aux conclusions de l'enquête.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres de comités de santé et sécurité. Aux dirigeantes et dirigeants impliqués au niveau des enquêtes d'accidents.

### **Préalable**

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** ».

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## Réclamation à la CSST

La défense des accidentées et des accidentés du travail constitue une partie importante de notre travail syndical.

Afin de remplir cette fonction syndicale de façon compétente, ce cours fait suite au cours de base en santé-sécurité. Il s'adresse aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail. Le cours vise à outiller les membres de ces comités appelés à soumettre des réclamations à la CSST.

### Contenu et objectifs du cours

- Faire un portrait des droits et des recours en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.
- Apprendre à comprendre et à bien remplir les différents formulaires.
- Faire un survol des délais, des recours et de la façon de les appliquer.

### Durée du cours

Trois jours

### À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail.

### Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « Introduction à la santé et sécurité du travail ».

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Contestation à la CSST**

Préparer un dossier solide et complet est un atout important pour mieux défendre les membres victimes de lésions professionnelles aux diverses instances d'appel de la CSST.

### **Contenu et objectifs du cours**

- S'assurer du respect des délais de réclamation.
- S'assurer du respect des délais de contestation d'une décision de la CSST.
- Aider à remplir les formulaires liés à la contestation (contestation, mandat, procuration, etc.).
- Établir les éléments nécessaires au succès de la réclamation, et en recueillir la preuve.
- Faire les représentations auprès de l'employeur.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail.

### **Préalables**

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi les cours « Introduction à la santé et sécurité du travail » et « Réclamation à la CSST ».



# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance**

La sous-traitance et la commercialisation des services publics sont des problèmes qui préoccupent tous nos membres. Non seulement menacent-elles nos emplois, la survie de nos syndicats, mais elles compromettent, en plus, la qualité des services rendus à la population. Il est impératif d'élaborer des stratégies syndicales pour lutter contre ces « sévices » publics.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Définir la sous-traitance; la présenter comme une facette de la commercialisation des services publics.
- Analyser le phénomène de la sous-traitance et de la commercialisation des services publics en regard d'une conception politique du rôle de l'État.
- Maîtriser des arguments pour contrer la sous-traitance dans le milieu de travail.
- Apprendre les règles de fonctionnement d'un comité anti-sous-traitance.
- Assimiler la démarche d'enquête du SCFP en matière de sous-traitance.
- Se familiariser avec les outils qui appuient la démarche d'enquête.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres de comités anti-sous-traitance. Aux membres de comités engagés dans la lutte contre la sous-traitance.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Les droits parentaux**

Les participantes et les participants seront en mesure de décrire les types de prestations et de congés auxquels les travailleuses et les travailleurs ont droit en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou autre régime législatif s'y rattachant, afin d'accompagner leurs membres à travers le processus de demande de prestations et d'être outillés à la négociation des droits parentaux dans la convention collective.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Comprendre les besoins des travailleurs et travailleuses dans la perspective des devoirs familiaux.
- Situer le nouveau régime d'assurance parentale dans la perspective des droits de la personne.
- Comprendre le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).
- Connaître ses applications.
- Réfléchir sur les points à négocier dans nos conventions collectives.
- Réfléchir sur la conciliation travail/femme et sur les ajustements à faire pour y arriver.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux. Aux membres des comités qui devront comprendre et informer les membres à ce sujet.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **L'administration et la négociation de nos régimes de retraite**

Les régimes de retraite sont parmi les avantages sociaux les plus importants de nos conditions de travail. La conjoncture économique ainsi que les attaques répétées contre nos régimes mettent en péril l'avenir de ceux-ci et la sécurité financière de nos membres à la retraite.

Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite.

La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre à connaître les régimes publics au Canada et leur rôle : la Pension de sécurité de vieillesse (PSV), le Régime des rentes du Québec (RRQ), le Supplément de revenu garanti (SRG).
- Connaître les différences entre les régimes à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées. Les dispositions applicables à ces deux régimes, à savoir : les conditions avec ou sans réduction, le montant de la rente en fonction de l'âge, l'indexation, etc. Le financement d'un régime de retraite, l'évaluation actuarielle. Le droit à l'information.
- La responsabilité fiduciaire du comité de retraite : administrer le régime de retraite dans l'intérêt des membres.

### **Durée du cours**

Trois jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres qui négocient ou qui sont membres d'un comité de négociation ou d'un comité de retraite.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)**

Cette formation vise à équiper les responsables de ce dossier dans nos sections locales assujetties à ce régime de retraite pour qu'ils et qu'elles puissent ensuite informer leurs membres de façon compétente.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Comprendre la cotisation et l'admissibilité à la retraite.
- Apprendre à calculer la rente de retraite avec ou sans réduction.
- Comprendre la coordination au RRQ.
- Démystifier les rachats de service.
- Définir l'effet du partage du patrimoine familial.
- Etc.

### **Durée du cours**

Deux jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les responsables du dossier dans nos sections locales.

---

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

# COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

## **Les partenariats public-privé (Les PPP)**

Le SCFP-Québec, ayant entrepris dès 2004 une campagne de mobilisation pour contrer l'instauration de ces partenariats public-privé, met cet outil à la disposition des sections locales et/ou secteurs qui désirent motiver leurs troupes.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Réfléchir sur ce qui se cache vraiment derrière ce vocable.
- Comprendre les raisons qui motivent les gouvernements à promouvoir cette forme de gestion.
- Connaître les motifs des syndicats qui s'y opposent.
- Voir les conséquences pour nous en tant que citoyens et citoyennes.
- Voir les conséquences sur nos emplois.
- Déterminer les actions à entreprendre.

### **Durée du cours**

Quatre heures

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres et aux militantes et militants syndicaux qui désirent amorcer une réflexion sur cette forme déguisée de sous-traitance.

---

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

# COURS À L'INTENTION DES FEMMES MEMBRES DE COMITÉS

## **Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux**

Ce cours de base en SST vise notamment à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail.

En plus d'approfondir quelques aspects SST afin de mieux sensibiliser leurs milieux de travail aux divers problèmes vécus par les femmes, le cours aide à développer l'argumentation de ces dernières pour que la structure syndicale intègre mieux la santé et la sécurité des travailleuses.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Révéler les multiples aspects du travail
- Approfondir quelques aspects de la santé et de la sécurité des femmes
- Amener les participantes à s'impliquer syndicalement et à développer leur argumentation
- Souligner l'importance de traiter de la question des genres dans les questions de santé et sécurité du travail

### **Durée du cours**

2 jours

### **À qui s'adresse ce cours**

- Ce cours s'adresse seulement aux femmes membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail et aussi à toute femme impliquée dans son syndicat.

---

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

# COURS AUX MEMBRES

- Mon syndicat
- Prendre en main sa retraite





# COURS AUX MEMBRES

## **Mon syndicat**

Nous sommes d'abord des membres d'une section locale, même si nous y exerçons une fonction électorale. Sans les membres, un syndicat n'existe pas, rien n'est possible. L'implication est donc primordiale. Il arrive cependant que nous ne voyons pas, par manque d'information, l'importance de l'engagement dans la vie syndicale. C'est à nous de découvrir ce rôle essentiel. C'est pourquoi nous recommandons à tous les membres du SCFP au Québec de suivre cette session d'initiation à la vie syndicale.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Se sensibiliser aux problèmes vécus dans le milieu de travail et découvrir qu'il s'agit de problèmes communs à tous les membres de la section locale.
- Découvrir les solutions à ces mêmes problèmes et qui gravitent autour de trois pôles :
  - la négociation d'une convention collective;
  - l'application de la convention collective (griefs);
  - le bon fonctionnement d'une section locale.
- Comprendre le fonctionnement de notre syndicat, le SCFP, et de nos différentes affiliations (FTQ, conseils régionaux, CTC, CSI).
- Faire en sorte que le syndicat ne soit pas seulement perçu comme étant l'affaire des autres, mais devienne « Mon syndicat ».

### **Durée du cours**

Une moyenne de quatre heures.

### **À qui s'adresse ce cours**

- À tous les membres d'une même section locale.

---

**Ce cours s'organise à l'échelle d'une même section locale. On recommande aux comités exécutifs qui organisent un tel cours de le faire précéder d'une rencontre informelle (lunch, souper) afin de joindre l'utile à l'agréable.**

**Au moins une dirigeante ou un dirigeant devra être présent à la session afin de pouvoir répondre aux questions qui concernent la régie interne du syndicat local et assurer le meilleur des suivis à ce cours.**

**Ce cours s'organise en tout temps, selon les disponibilités des membres, les soirs pour les travailleurs et les travailleuses de jour, et vice-versa.**

---

**Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.**

# COURS AUX MEMBRES

## **Prendre en main sa retraite**

De plus en plus, on parle de préparation à la retraite. Nos conventions collectives reflètent ainsi nos préoccupations pour une retraite à un âge moins avancé et comportent des conditions plus bénéfiques pour la prise de la retraite.

La retraite est le passage de la vie de travail à une vie où le travail rémunéré n'a plus sa place première. L'organisation du temps s'en trouve donc bouleversée ainsi que nos relations interpersonnelles. Nos sources de revenus sont modifiées et de nouvelles priorités se profilent. Il est donc important de prévoir les changements apportés par la vie de retraite et s'y ajuster en conséquence. Le syndicat peut nous aider dans cette démarche.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Se confronter à sa vision personnelle de la retraite.
- Explorer les choses que l'on peut faire pour améliorer sa santé.
- Passer en revue les aspects financiers et juridiques reliés à la retraite (régimes de retraite publics et privés, testaments, etc.).
- Apprendre à s'ajuster aux changements inévitables engendrés par la vie de retraite au niveau des relations interpersonnelles.
- Apprendre à organiser son temps de retraite et à gérer de nouvelles activités.
- Apprendre à agir syndicalement au niveau des revendications qui touchent les personnes préretraitées.
- Apprendre à former des comités syndicaux de personnes préretraitées.

### **Durée du cours**

Trois jours. Toutes les formules sont cependant possibles.

### **À qui s'adresse ce cours**

- À toutes les personnes préoccupées par leur retraite peu importe leur âge. Aux conjointes et conjoints ou à toute personne proche de la personne qui participe à la session.

---

**Ce cours s'adresse aux membres d'une même section locale ou d'un même secteur si le régime de retraite est identique. « Prendre en main sa retraite » ne fait donc pas partie du programme régulier.**

---

**Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.**

# LES JOURNÉES THÉMATIQUES

- L'assignation temporaire et la réadaptation
- L'obligation d'accommodement en milieu de travail

Afin de répondre à un éventail sans cesse grandissant de besoins, le Service de la formation vous offre des journées de formation axées sur des problématiques précises ou des lois nouvelles.

Ce sont des journées de formation inscrites ou non dans le programme. Ces journées proposent des thèmes axés sur des aspects de la vie syndicale, des lois du travail ou des changements dans l'environnement de travail. Consultez le programme ou communiquez avec le Service de la formation.

Voici la liste non exhaustive de ces journées thématiques ainsi qu'un bref sommaire de leur contenu.



# JOURNÉE THÉMATIQUE

## **L'assignation temporaire et la réadaptation**

L'employeur utilise l'assignation temporaire pour gérer ses accidents du travail alors que la loi la prévoit dans le cadre d'un programme de réadaptation. La journée est consacrée à l'étude de cette problématique et à la recherche de solutions pour contrer les stratégies de l'employeur.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Définir la réadaptation et son application au sens de la loi.
- Comprendre l'assignation temporaire et les conditions pour son application.
- Apprendre à contester l'assignation temporaire.
- Voir ce que l'on peut faire syndicalement.

### **Durée du cours**

Une journée

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux membres de comités de santé et sécurité. Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail. Aux militantes et aux militants s'occupant de santé et sécurité.

# JOURNÉE THÉMATIQUE

## **L'obligation d'accommodement en milieu de travail**

Une nouvelle réalité interpelle le mouvement syndical, la diversification progressive de la main-d'œuvre est inévitable. Trois facteurs sont mis en évidence : premièrement, la présence des femmes sur le marché du travail n'ira pas en diminuant; ensuite, face au phénomène de la baisse du taux de natalité, c'est vraisemblablement par l'immigration que le Québec et le Canada de demain pourront maintenir leur poids démographique; finalement, le vieillissement de notre main-d'œuvre. Ces trois facteurs sont désormais des situations d'application de l'obligation d'accommodement.

Comme organisation voulant être représentative et proactive, et comprenant que nous ne pourrions jamais fonctionner sans l'appui et la solidarité de nos membres, cette nouvelle réalité devra désormais teinter nos façons de faire.

La jurisprudence démontre de façon de plus en plus claire que l'obligation d'accommodement s'impose désormais comme moyen d'instaurer l'égalité dans l'emploi. Qu'en est-il de notre obligation?

### **Contenu et objectifs du cours**

- Comprendre ce qu'est réellement l'obligation d'accommodement.
- Situer cette obligation dans le cadre des droits de la personne.
- Comprendre les principes de son application dans nos milieux de travail.
- Étudier ses effets sur nos conditions de travail.
- Réfléchir sur notre responsabilité syndicale.

### **Durée du cours**

Une journée

### **À qui s'adresse ce cours**

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux. Aux membres des comités qui devront négocier les mesures d'accommodement. Aux membres de la structure syndicale qui devront informer les membres à ce sujet.

# GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS EN FORMATION ET LA DÉTERMINATION DES PRIORITÉS

	COURS PRIORITAIRES	COURS SUGGÉRÉS	
<b>Exécutif</b>	Présidente, Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux</li> <li>• Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux</li> <li>• Procédures d'assemblée</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• La négociation collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership</li> <li>• On s'organise dans nos sections locales</li> <li>• Le harcèlement en milieu de travail</li> <li>• S'outiller pour la résolution de conflits</li> <li>• Introduction à la santé et sécurité du travail</li> <li>• Le travail syndical en prévention</li> <li>• L'obligation d'accommodement en milieu de travail</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Vice-présidente, Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux</li> <li>• Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux</li> <li>• Procédures d'assemblée</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership</li> <li>• On s'organise dans nos sections locales</li> <li>• La négociation collective</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Secrétaire-trésorier, Secrétaire-trésorière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux</li> <li>• Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux</li> <li>• Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndicats</li> <li>• Procédures d'assemblée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• On s'organise dans nos sections locales</li> <li>• La négociation collective</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Secrétaire archiviste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux</li> <li>• Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux</li> <li>• Le rôle des secrétaires archivistes</li> <li>• Procédures d'assemblée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• On s'organise dans nos sections locales</li> <li>• La négociation collective</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Directrice, Directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux</li> <li>• Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• On s'organise dans nos sections locales</li> <li>• Procédures d'assemblée</li> <li>• La négociation collective</li> <li>• Introduction à la santé et sécurité du travail</li> <li>• Le travail syndical en prévention</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
<b>Comité</b>	Négociation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• La négociation collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux négociations</li> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• L'obligation d'accommodement en milieu de travail</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Griefs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le dossier du grief</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication et la prise de parole</li> <li>• La négociation collective</li> <li>• L'obligation d'accommodement en milieu de travail</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> <li>• Le harcèlement en milieu de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obligation d'accommodement en milieu de travail</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction à la santé et sécurité du travail</li> <li>• Le travail syndical en prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête d'accident</li> <li>• L'assignation temporaire et la réadaptation</li> </ul>
	Aide aux accidentés et accidentés du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réclamation à la CSST</li> <li>• Contestation à la CSST</li> <li>• Enquête d'accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction à la santé et sécurité du travail</li> <li>• Le travail syndical en prévention</li> </ul>
	Sous-traitance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenariats public-privé (Les PPP)</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
	Personnes retraitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le RREGOP</li> <li>• L'administration et la négociation de nos régimes de retraite</li> </ul>	
	Autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits parentaux</li> </ul>	

		COURS PRIORITAIRES	COURS SUGGÉRÉS
<b>Déléguée, Délégué</b>	Déléguée, Délégué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déléguée et le délégué syndical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction à la santé et sécurité du travail</li> <li>• Appui aux négociations</li> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>
<b>Membre</b>	Membre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mon syndicat</li> <li>• Prendre en main sa retraite</li> <li>• Les partenariats public-privé (Les PPP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'action politique : un engagement citoyen</li> </ul>

Pour le contenu, la durée et les préalables des diverses formations, veuillez vous référer à la brochure *Répertoire des cours*. Pour l'horaire, consulter le *Programme de formation*.



# LES BUREAUX DU SCFP AU QUÉBEC

## **Bureau provincial – Montréal**

565, boul. Crémazie Est, bureau 7100  
Montréal (Québec) H2M 2V9  
514-384-9681 / Téléc. : 514-384-9680

## **Bureau régional de Québec**

5050, boul. des Gradins, bureau 200  
Québec (Québec) G2J 1P8  
418-627-7737 / Téléc. : 418-627-4877

## **Bureau régional de la Mauricie**

7080, rue Marion, bureau 207  
Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4  
819-375-7855 / Téléc. : 819-375-3465

## **Bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue**

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2500  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P7  
819-762-1512 / Téléc. : 819-762-9046

## **Bureau régional du Bas-Saint-Laurent**

2, rue Saint-Germain Est, bureau 607  
Rimouski (Québec) G5L 8T7  
418-724-9034 / Téléc. : 418-725-4338

## **Bureau régional de l'Estrie**

2100, rue King, bureau 140  
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8  
819-565-9626 / Téléc. : 819-822-1149

## **Bureau régional du Saguenay– Lac-Saint-Jean**

2679, boul. du Royaume, bureau 210  
Jonquière (Québec) G7S 5T1  
418-699-0166 / Téléc. : 418-699-0169

## **Bureau régional de Baie-Comeau/Sept-Îles**

1041, rue de Mingan, bureau 201  
Baie-Comeau (Québec) G5C 3W1  
418-295-3530 / Téléc. : 418-589-7620

## **Bureau régional de l'Outaouais**

259, rue Saint-Joseph, bureau 300  
Gatineau (Québec) J8Y 6T1  
819-773-3417 / Téléc. : 819-773-3419

## **Site Internet SCFP National**

<http://www.scfp.ca>

## **Site Internet SCFP au Québec**

<http://www.scfp.qc.ca>

